



Renseignement implication bénévole 2011-2012

C.P.A. St-Romuald/St-Jean

Bonjour chers parents de patineurs,

Plusieurs d'entre vous avez déjà participé comme bénévole à l'une ou l'autre des activités du club. C'est grâce à des gens comme vous qu'il est possible d'offrir aux patineurs des activités spéciales, de nouveaux équipements, des formations pour les assistants de programme, etc.

Le bénévolat est nécessaire au bon fonctionnement d'une organisation à but non lucratif tel que la nôtre. En effet, le temps investi par les parents pour l'organisation de compétitions, tests, spectacle, fête spéciale, la gestion administrative du club, etc. permettent d'assurer des frais d'inscription raisonnables et d'offrir un milieu professionnel et agréable pour les enfants. Entre d'autres mots, plus il y a de bénévoles, plus vos enfants pourront pratiquer le patinage artistique dans un milieu de qualité.

Comme la plupart des clubs sportifs de la région, dorénavant nous exigeons des heures de bénévolat pour les parents de chaque famille aux secteurs tant compétitif que récréatif. Un montant de **\$30.00** a été chargé pour chaque famille inscrite dans les secteurs récréatif et compétitif lors de l'inscription de votre enfant. Si les parents exécutent **3 heures de bénévolat**, ce montant vous sera remboursé l'AGA de fin d'année 2012. Sinon, le montant sera retenu par le club. Veuillez noter que le temps d'implication des patineurs ne comptera pas. Seules les heures des parents pourront être considérées.

Procédure :

Suite aux réponses d'une question sur vos champs d'intérêts dans votre formulaire d'inscription de cette année, nous vous aviserons par courriel de la disponibilité de certaines activités nécessitant la contribution des parents. Vous n'aurez qu'à donner votre nom et par la suite nous communiquerons avec vous pour les détails de l'activité. Premier arrivé, premier servi!!!!

Après avoir donné un peu de votre temps, vous aurez la responsabilité de faire signer votre coupon auprès d'un membre du comité responsable de l'activité le jour même de l'activité en question. Vous devez garder votre coupon et le remettre à la fin de l'année pour votre remboursement.

Merci de votre généreuse participation.

Les membres du comité administratif
CPA St-Romuald/St-Jean